



Réunion de quartier « Bourg » 3 février 2018 - Salle Floréal

Nombre d'habitants présents :	15
Référente de quartier présente :	Mme Lepeut-Jacquemin
Elus présents :	Yves Dessaux (CM délégué), Francis Lallement (CM), Marie Lespert-Chabrier (maire), Emily Pasturel (CM), Séverine Renault (adjointe)
Rédacteur :	Yves Dessaux

Les réponses de la commune et/ou suites à donner ou déjà données apparaissent **en caractères gras et bleus, et les notes post réunions en italiques**.

1. Fonctionnement de la poste

Le distributeur de billets

- Ne fonctionne pas depuis 7 jours (DAB).

=> Mme Lespert-Chabrier contactera la/le responsable de la poste.

L'agence postale

- Dysfonctionnement du bureau – la porte ne s'ouvre pas même quand on sonne.

- Le courrier recommandé se perd au départ de la poste de Forges. Il semblerait que la personne au bureau de poste ne sache pas envoyer les recommandés.

- Les carnets de timbres ne sont pas disponibles.

- Des horaires pas toujours respectés.

=> Mme Lespert-Chabrier reprendra contact avec la personne à l'agence postale.

La distribution du courrier

- Les colis se perdent à l'arrivée également, ou ne sont pas distribués même si les personnes sont présentes.

- Les levées : dates et heures de départ du courrier non respectées.

- Des erreurs de distribution.

=> Mme Lespert-Chabrier contactera la/le responsable de la poste.

>>> Note post réunion : Réponses de la responsable d'exploitation du secteur de Limours. « Le GAB de FORGES LES BAINS est H.S depuis le 30 janvier 2018. Il y a eu un problème avec le gabiste qui n'a pas été signalé. Un technicien est passé lundi 5/02. En ce qui concerne le courrier, je prends note de ce souci. Une réunion se tient le 8 février à LIMOURS avec COURTABOEUF et la distribution de LIMOURS pour revoir tous les dysfonctionnements ».

2. Déploiement des compteurs « Linky »

- C'est une compétence de l'intercommunalité.

- Peu de moyen d'agir au niveau communal.

- Rappel sur le dossier Que Choisir ? .

- Possibilité de s'opposer à la pose du compteur si celui-ci est posé en domaine privé, mais aussi lorsque le technicien vient et vous demande s'il peut faire l'intervention (Ensuite quelles conséquences ??)

- En domaine public, on peut en théorie s'opposer par lettre recommandée avec accusé de réception mais dans la pratique les entreprises qui posent les compteurs ne tiennent pas compte de ces courriers.

- Faire le relevé des compteurs avant changement.

- Points de vigilance :

- . Les installations en triphasé
- . Les délesteurs
- . Les appels de courant qui risquent d'impliquer un contrat plus coûteux

3. Cas du hameau de la Rombarde

- Recrudescence des cambriolages (en plein jour).
- Selon la gendarmerie il n'y aurait pas de cambriolages à Forges.
- Mme Lespert Chabrier n'a pas été informée de ces cambriolages comme c'est l'usage. Le dernier retour date de Novembre suite aux cambriolages à Chardonnet.
- Dispositif « voisins vigilants » - des doutes quant aux relations avec le nouveau responsable de la gendarmerie, plutôt sommaires. Une nouvelle communication au sujet de ce dispositif est demandée par les habitants.

=> **Mme Lespert-Chabrier contactera le responsable de la brigade de Limours pour un retour sur ce dossier.**

>>> Notre post-réunion : Le contact a été repris avec les gendarmes le dimanche 04/02/2018. Selon la gendarmerie il y a eu 1 seul cambriolage en janvier, impasse des treilles, et 2 rue de la haute borne en février (samedi 3 février).

4. Déboisement de Vitalis

- Mme Giobellina souhaiterait avoir communication du PV d'infraction et connaissance des moyens de compensation.

=> Les documents sont à la disposition de Mme Giobellina en mairie.

- Mme Lespert-Chabrier indique que le PV est envoyé au procureur de la république qui décidera lui seul des suites à donner.

- En parallèle, la commune indique qu'elle a déjà travaillé avec le promoteur pour replanter des arbres (une cinquantaine d'arbres sur la parcelle).

- Mme Giobellina souhaite aussi que le compte rendu mentionne les buses qui sont installées dans le Petit Muce et qui n'ont pas été remises dans le fil de l'eau.

=> Remarque portée au PV.

- Présentation de façon succincte du projet de logements Vitalis : des logements dédiés aux personnes en grande difficulté (Monde en marge Monde en marche), du logement social, de l'accession à la propriété, aidée ou non.

- Des questions sur qui gèrera le site ?

=> Pour le logement social ce seront des bailleurs sociaux mais la commune conserve son droit d'attribution qu'elle réserve à des Forgeois ou des personnes travaillant à Forges.

5. Projet intergénérationnel

- Il s'agit d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) inscrite dans le cadre de la révision du PLU.

- Celle-ci réserve la zone face au tabac pour une résidence intergénérationnelle.

- Ce projet nécessite une étude préalable pour préserver la zone humide qui y existe.

- Pour le moment il faut attendre le retour des services de l'Etat pour savoir quelle est l'étendue de la zone humide.

- Rappel de Mme Lespert-Chabrier : le terrain concerné est à 60% communal et 40% privé. La propriétaire du site souhaitait avec la mairie développer une résidence intergénérationnelle.

- Une inquiétude de riverains sur la nature d'intérêt écologique de la zone. Celle-ci est associée à une demande d'inventaire d'intérêt faunistique et floristique de la zone demandée.

=> **Cet inventaire sera fait - sans doute avec le PNR - mais on ne sait pas encore à quelle échéance.**

- L'attention de la municipalité est attirée sur le fait que les riverains de cette zone souhaiteraient qu'elle ne soit pas construite.

=> **Réponse : il se pourrait que rien ne soit construit, compte tenu des caractéristiques de la zone.**

6. Sur le développement de la commune

- Rappels sur le contexte :

. Sur la période 2015-2030 on doit augmenter la pop de 10%.

. Le PLU a été remis en révision pour préserver la commune des conséquences de la loi ALUR qui autorise une surdensification (voir des réalisations récentes en centre bourg).

. On ne peut refuser la division de terrains au motif que le quota SDRIF a été atteint.

- Question : quel est l'état actuel des divisions et de l'évolution de la population ?

=> **Etat actuel inconnu car on ne connaît pas précisément le nombre de projets de division qui ont été validés.**

>>> **La commune ne disposait pas des chiffres lors de la réunion. Ceux-ci seront donnés lors de la prochaine réunion. A ce jour, il n'y a plus de grosse opération d'ensemble programmée.**

7. Centre d'accueil de la ville de Paris

- Ou en est-on de ce dossier, l'échéance d'octobre 2018 approchant ?

=> **Un conseil participatif (CP) travaille sur ce dossier avec une échéance de rendu pour mai 2018. Au mois de mai le CP présentera 2 ou 3 projets viables au conseil municipal qui rencontrera par la suite la mairie de Paris.**

- Combien y a t il de projets déposés ?

=> **Une douzaine environ d'envergure variable (nécessitent tout ou partie du site).**

- Y a t il un projet de résidence intergénérationnelle sur le site ?

=> **Oui, il fait partie de la douzaine de projets travaillés.**

8. Entretien de la commune

- Les trottoirs de la commune : un état à revoir.

- L'entretien des espaces verts est déficient. Exemple : l'entretien du parc des thermes (des chardons dans les jeux pour enfants).

=> **C'est une conséquence du passage en « 0 phyto ». Le désherbage est manuel ou thermique, ce qui demande plus de temps et effectivement il y a surcharge d'activité pour les services techniques (ST). On se concentrera peut être sur certaines zones seulement à l'avenir.**

- Problème sur les poubelles non vidées aux thermes.

=> **Noté. Demande faite aux habitants de nous signaler tout de suite ce type de problèmes pour une meilleure réactivité.**

- Pas de sièges pour haltes-repos (bancs par exemple).

=> **Noté : nécessité de réfléchir où positionner les bancs.**

- Problème de la balayeuse et du balayage des rues, en particulier des avaloirs.

=> **Une étude en cours au niveau de la commission travaux pour un achat / location d'une balayeuse. Temps de travail nécessaire au balayage de toutes les rues : environ 170 heures annuelles (soit 1 mois équivalent temps plein).**

- La piste cyclable de Forges à Briis n'est pas entretenue et n'est praticable ni pour les vélos ni pour les piétons.

=> **C'est une compétence du département. La maire contactera le département pour cela.**

- Rampe de l'escalier montant à la poste de Forges et marches d'escalier à dégager régulièrement. Il y a danger en raison des feuilles glissantes entassées. Un flaque importante en bas de l'escalier quand il pleut.

- Escalier rue de Vaux / rue de Limours impraticable.

=> **Noté. Des devis ont été demandés. Le coût d'une réalisation aux normes est de l'ordre de 60 000 euros.**

- Le lavoir des richards est endommagé et n'est toujours pas restauré.

=> **Le travail avec l'association « vieux outils » n'a pas pu être mis en place. La restauration est prévue au budget 2018.**

- La commune envisage t elle de recourir à des personnes en service civique ?

=> **La préfecture pousse les collectivités à cela : le dossier est en cours d'étude.**

- Entretien des chemins communaux (ex. Chat Même) empruntés par les camions poubelle.

=> **La commune fera un courrier à la société.**

- Rue du Dr Babin – arrêt de bus (Launay/Adelaiau) - une pollution par des déjections de chiens.

=> **Réponse : problème complexe – en lien avec le stationnement de véhicules sur le trottoir. Un rappel au sujet des chiens sera fait dans les supports de communication.**

- Panneau priorité au niveau de l'arrêt de bus au niveau d'Adelaiau peu visible.

=> **Réponse : les abords ont pourtant été dégagés.**

- Derrière le CTM, il y a dans le bois un arrêté de défrichage. Quel est le projet ?

=> **Il s'agit de l'installation de la plate-forme de stockage des matériaux des services techniques.**

9. Projet de cantine scolaire :

. Ou en est-on du projet ?

=> **Le projet est en cours. Les dossiers de demande de subventions à la région et au département sont en cours de préparation. C'est un projet global de réhabilitation des écoles (maternelle et primaire). Une réunion publique d'information est programmée en avril/mai sur ce projet et sur la réhabilitation des écoles.**

. Quel sont les coûts estimés :

=> **Les couts sont :**

. **Restaurant : estimation 3 millions d'euros ;**

. **Réhabilitation des locaux scolaires et restaurant : 5 millions d'euros (incluant les 3 millions mentionnés ci-dessus);**

. **Les ressources et subventions : 1,5 millions d'euros de la vente Vitalis, un contrat région de 1,5 million d'euros, une subvention du département de 0,5 million d'euros. Reste à charge communal : 1,5 millions d'euros. Pour mémoire, la maison des associations a couté un peu plus d'1 million d'euros à la commune dont le budget est de l'ordre de 4 millions d'euros.**

>>>Note post réunion. Cout de la maison des associations (enTTC) : 1 300 889 € pour un prévisionnel de 1 320 000 €. Ces chiffres comprennent la construction du bâtiment, plus la voirie et l'enfouissement des réseaux. Le financement consiste en une subvention de 500 000€ du département ; le reste a été financé par la commune avec entre autre un emprunt de 600 000€ réalisé en 2017.

. Quels seront les coûts de fonctionnement du restaurant :

=> **Le contexte et les surcoûts :**

. **Au vu des effectifs il y a obligation de créer de nouvelles classes en élémentaire ;**

. On envisage donc de créer un nouveau restaurant en cuisine locale et d'utiliser l'espace de l'ancien réfectoire pour créer des nouvelles surface de classes et / ou de locaux périscolaires ;

. Le surcoût pour la restauration est de l'ordre de 100 000 euros par rapport à aujourd'hui. Il y aura une augmentation du coût cantine de 1 euro environ qui devrait réduire de la moitié le surcoût pour la commune.

. La commune serait surendettée.

>>> Note post-réunion : En 2017, le taux d'endettement (annuité de la dette)°était d'environ 11,0%. Par habitant, le montant de la dette de la commune se situe un peu en dessous de la moyenne de celle des communes de l'Essonne.